

60^{ème} EXPOSITION NATIONALE d'ELEVAGE du CLUB FRANÇAIS du BOUVIER des FLANDRES et des ARDENNES

Affilié à la Société Centrale Canine, reconnu d'utilité publique, agréé par le Ministère de l'Agriculture

Avec Attribution du CACS de la Société Centrale Canine

19 et 20 Septembre 2020

Club d'Education Canine de La Souterraine à Bridiers
23300 La Souterraine

Date de clôture irrévocable des engagements : 08 Septembre 2020

Jury et Programme

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

08h00 : Brevet et Concours en RING éch I – II - III

09h30 : CSAU – NHAT (toutes races)

14h30 : TAN – TEST de CARACTERE/COMPLEMENTAIRE

Juge : M Jean-Yves **REGUER**

Juge : M Michel **PILLARD**

Testeur : M Claude **LEFRANC**

ASSEMBLEE GENERALE DU CFBFA 18H30

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 A partir de 8 h30 :

Confirmations

- Bouviers des Ardennes mâles et Bouviers des Flandres femelles :

M Jean **KERFRIDEN**

- Bouviers des Ardennes femelles et Bouviers des Flandres mâles :

M Jean **KERFRIDEN**

Jugements de conformité au standard

- Bouviers des Ardennes femelles et Bouviers des Flandres mâles :

M Christian **LENEUF**

- Bouviers des Ardennes mâles et Bouviers des Flandres femelles :

M Jean-Yves **REGUER**

- Assesseurs

MM Daniel **JUIF** et Alain **THEVENON**

Participation aux frais d'organisation

Engagements	Adhérents	Non adhérents	Engagement en classe*	
1 ^{er} chien ¹	35€	40€	Baby	04 à 06 mois
2 ^{ème} chien ¹	30€	35€	Puppy	06 à 09 mois
3 ^{ème} chien ¹	25€	30€	Jeune	09 à 18 mois
4 ^{ème} chien ¹ et suivants	15€	20€	Intermédiaire	15 à 24 mois
Vétéran	20€	25€	Ouverte	15 mois minimum
Baby/Puppy	20€	25€	Travail ⁴	15 mois minimum
Groupe Compétition ⁵	20€	25€	Champion ⁴	15 mois minimum
Couple/paire	20€	25€	Vétéran	08 ans et plus
Ne concourant pas	15€	20€	Compétition ⁵	15 mois minimum
Confirmation ²	25€	30€	Confirmation	15 mois minimum
Lot affiche/reproducteur	20€	25€	Engagement au poteau	Voir règlement
CSAU	20€	25€	CSAU	12 mois minimum
NHAT	20€	25€	NHAT	A partir de 6 mois
TAN	15€	20€	TAN	9 mois minimum
TEST Caractère	15€	20€	CSAU + licence	12 mois minimum
TEST Complémentaire	20€	25€	Test Caractère +licence	15 mois minimum
Brevet/Ring ³	20€	25€	16€ chiens autres que Bouviers	
Adhésion Club	Suivant feuille en annexe			

* voir définition des classes dans le règlement

1 Concerne les classes : Jeune, Intermédiaire, Ouverte et Travail.

2 Gratuit si cotisation à jour et chien inscrit à l'exposition

3 Gratuit si le chien est exposé le Dimanche 20/09/2020 même en groupe compétition et cotisation à jour. Pour le Brevet et le Concours en Ring remplir la feuille d'engagement spéciale.

4 Les justificatifs exigés pour les classes travail et champion (voir p.2) doivent être homologués avant le 08 septembre 2020.

5 Voir règlement spécifique page 4.

Règlements et inscriptions à l'ordre du **Club Français du Bouvier des Flandres**, à adresser à

Madame Françoise LEROUX, Trésorière, 596 chemin du Halage, 62370 GUEMPS

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à :

Mr Jean-François KRANKLADER, 54 route de Saint Maurice - GRESIN - 73240 SAINT GENIX LES VILLAGES Tél 04 76 31 79 67

jean-francois.kranklader@orange.fr

Possibilité d'engagement par Internet www.cedia.fr

-Le CFBFA organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur à ce jour, depuis le 01/07/2017 et informe ses participants que la validation, de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions de la SCC.

CLASSE TRAVAIL

Pour un chien né en France ou un chiot importé et appartenant à un propriétaire français : N° de carnet de travail, date et lieu où le chien a obtenu en France soit le Brevet de chien de défense soit le Brevet de Campagne soit le Brevet de Mondioring soit le certificat de RCI ou IPO1 ou encore le Brevet de Pistage Français ou le pistage FCI niveau 1 sur deux concours ou le Brevet de recherche Utilitaire ou le Brevet sur troupeaux. Pour un chien étranger : peut concourir en classe travail s'il en a le titre exigé. Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger : doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

CLASSE CHAMPION

L'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la FCI ou de Champion International FCI ne doit pas être postérieure à la date de clôture des engagements.

TEST COMPLEMENTAIRE POUR L'HOMOLOGATION DU TITRE DE CHAMPION NATIONAL DE CONFORMITE AU STANDARD

Depuis 1989, pour l'homologation du titre de Champion de France, le Bouvier des Flandres titulaire du CACS de l'exposition du Championnat de la SCC ou celui de la Nationale d'Elevage, s'il n'a pas le titre de travail exigé par le CBF (Brevet de chien de défense, brevet de Campagne, brevet de Mondioring, certificat de RCI ou IPO1) obtenu en France, doit satisfaire, dans le cadre de la Nationale d'Elevage, au **TEST COMPLEMENTAIRE** défini conjointement et adopté par les Clubs Belge et Français du Bouvier des Flandres : réaliser une attaque à 30 mètres, face à un homme assistant exerçant une menace à 5 mètres puis effectuant un barrage du niveau Brevet suivi d'une ouverture à environ 50 centimètres. La rentrée devra être franche et le chien devra tenir en prise 10 secondes. Mais il ne sera pas pénalisé s'il lâche et reprend immédiatement.

Ce test pourra être passé avant l'obtention du CACS exigé. Age minimum :15 mois

Itinéraire pour se rendre à la Nationale d'Elevage

Au Club d'Education Canine de La Souterraine Terrain à Bridiers (Près du lac de Cheix, tour de Bridiers) 23300 la Souterraine

Prendre N 145 /E62 jusqu'à La Souterraine.



Quelques hébergements à La Souterraine

Hôtel - restaurants

Hôtel Alexia	9, ZA de la Prade, La souterraine
Grand Hôtel	3, Place de la Gare, La Souterraine
Hôtel Restaurant Jinjaud	4, rue de Limoges, La Souterraine
Hôtel de la Porte Saint Jean	2, rue des Bains, La Souterraine

Chambres d'Hôtes

Floromel	3, le Glais, La Souterraine, Tel 05 55 63 79 49
M Mme Rowney	9, rue Serpente, La Souterraine Tel 05 55 63 43 35
Mme Martine Tribolle	4, rue Haute Saint Michel, La Souterraine Tél : 05 55 63 14 20

Campings

Suisse-Océan :	Plan d'eau du Cheix, La Souterraine
La Cazine	à Noth
La Forêt	à Dun le Palestel
Camping à la ferme à saint Maurice,	La Souterraine

Camping-cars

Aire de Chatelus le Marcheix,	Aire d'accueil de Marsac, Aire d'accueil de Noth
-------------------------------	--

Plus de renseignements sur :

Office du Tourisme du Pays Sostranien, 2 Place de la Gare, 23300 La Souterraine.

Tél : 05 55 63 10 06

otsouterraine@wanadoo.fr ou www.inspirez-vos-vacances-en-creuse.fr

60^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE 19/20 septembre 2020

Club d'Education Canine de La Souterraine à Bridiers.23300 La Souterraine

DEMANDE D'ENGAGEMENT. Une feuille par chien (Photocopie acceptée)

Clôture des engagements : 08 Septembre 2020

Qualificative pour le Concours Général Agricole

Engagement et règlement à adresser à la trésorière (libellé à l'ordre du CBFBA) :

Mme Françoise LEROUX, 596 Chemin du Halage, 62370 GUEMPS (F)

Tél : 03 21 82 25 02 / 06 78 82 86 77 - francoise.lerouxmemain@outlook.fr

Engagement possible par internet sur www.cedia.fr

Race..... Classe*..... Confirmation OUI NON
 Nom du Chien et Affixe..... Sexe.....
 Date de naissance..... LOF..... N° d'identification.....
 Nom du père.....
 Nom de la mère.....
 Producteur..... Montant des inscriptions : €:
 Propriétaire..... Adresse.....
 Code postal..... Ville..... Pays.....
 Adhérent au CBF 2020 OUI NON (Rayer la mention inutile) N° de carte.....

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités en cas d'accident, vols, morsures, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil, ne sont pas à ma connaissance, au jour où j'ai signé cet engagement atteint de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici le jour de l'exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement et notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toutes les expositions patronnées par la SCC.

Fait à..... le.....2020 Lu et approuvé Signature du propriétaire

*Classe dans laquelle le chien peut être engagé. Voir définition des classes dans le règlement de l'exposition. Les justificatifs exigés pour les classes travail et champion doivent être acquis et homologués avant le 08 septembre 2020. Une seule classe est admise. Tout chien dont la classe n'est pas précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

DEMANDE D'ENGAGEMENT AU NHAT, CSAU, TAN, TEST de CARACTERE, ou COMPLEMENTAIRE*

*(Cercler la ou les rubriques concernées)

Race..... Sexe..... N° de licence¹.....
 Nom du Chien Date de naissance..... LOF.....
 N° d'identification.....
 Nom du père.....
 Nom de la mère.....
 Producteur..... Total engagement : €.....
 Propriétaire..... Adresse.....
 Code postal..... Ville..... Pays.....
 Téléphone..... Email @.....

*Joindre photocopie carte identification + certificat de naissance ou pedigree.

En engageant mon chien, j'exonère spécialement et entièrement le Club du Bouvier des Flandres de toutes responsabilités du fait de tous accidents, blessure, morsure, vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien, ou causés par lui-même.

Fait à..... le.....2020 Lu et approuvé Signature du propriétaire

¹Licence CUN de l'année en cours obligatoire. Pour un chien étranger, licence du jour à prendre sur place.

RESERVATION DES REPAS

*PRECISIONS : FEUILLE ANNEXE			Nombre	
Samedi midi	REPAS SUR LE TERRAIN – MENU n° 1	16,00€*		
Samedi soir Sur le terrain à 20h	APERITIF OFFERT PAR LES MEMBRES DU COMITE ----- MENU N° 2	26,00€*		
Dimanche midi	REPAS SUR LE TERRAIN - MENU n° 3	16,00€*		
	Total Restauration	€		

REGLEMENT DE L'EXPOSITION AVEC ATTRIBUTION DU CACS

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée au 08 septembre 2020
ARRIVEE ET JUGEMENTS : l'accès de l'exposition sera ouvert le Samedi et le Dimanche à 08h00.

Les Brevets et le Concours en Ring démarreront le Samedi à partir de 8h. Les CSAU, NHAT à partir de 09h30, les TAN et les TESTS* auront lieu à partir de 14h30.

Les jugements de conformité au standard se dérouleront le Dimanche à partir de 09h00 et commenceront par les confirmations.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. **La décision du service vétérinaire est sans appel.**

En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

CONFIRMATIONS : 15 mois est l'âge minimum requis pour les Bouviers des Flandres.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire demandé n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte de tatouage ou d'identification électronique. En cas de doute, ils font foi.

Pas de confirmation au cours des jugements.

ENGAGEMENTS : les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusés : toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition. Sauf omission ou erreur informatique.

Il sera perçu un droit d'engagement suivant le tarif imprimé sur la feuille. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

CLASSES D'ENGAGEMENT : la date prise en compte pour déterminer l'âge est la date anniversaire le jour précédent l'exposition. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Travail. Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE : Donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail. Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois.

CLASSE TRAVAIL : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes

Intermédiaire et Ouverte. Pour les chiens âgés de 15 mois minimum titulaire de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une photocopie à la feuille d'engagement). La récompense doit être homologuée au plus tard à la date fixée par la clôture des engagements.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS. (Voir conditions Champion de France jeune)

CLASSE BABY/PUPPY : - 4/ 6 mois et 6/9 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (Par ordre décroissant, très prometteur, prometteur, assez prometteur,).

CLASSE VETERAN : Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

(Voir conditions Champion de France vétérân)

GROUPE COMPETITION : Réserve aux chiens ayant concouru la veille en RING ou possédant le niveau 1 dans une discipline de travail autorisée. Ne donne pas droit au CACS, les qualificatifs obtenus ne pourront être homologués pour la grille de sélection, ou l'obtention d'un titre de Champion.

CLASSE NE CONCOURANT PAS : Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne seront pas examinés par le juge.

LOTS : d'affixe ou de reproducteur : un producteur ou un propriétaire peut inscrire plusieurs lots. L'inscription s'effectue dès les jugements terminés en remplissant les feuilles d'engagement disponibles au Secrétariat.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à l'ordre du CBF au trésorier du club dont l'adresse est mentionnée sur la feuille d'engagement.

REFUS OU EXCLUSION des engagements : la société se réserve le droit de refuser : **a)** tout engagement qu'elle croirait bon ne pas devoir admettre, sans préciser le motif et les rembourser même après les avoir acceptés ; **b)** des chiens trop agressifs (à leur entrée ou en cours d'exposition); **c)** ceux refusés par les services vétérinaires, **d)** ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

PRESENTATION : Il est précisé que **le chien ne peut être présenté simultanément que par une seule personne**, ce qui exclut tout « double handling » c'est-à-dire qu'il est interdit à

toute personne à l'extérieur du ring d'appeler ou d'exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation.

Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par l'organisateur. Il pourra en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de jugement.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, de 2 assesseurs, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète, fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou confirmateur ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

Le matin, tous les chiens seront jugés et dotés d'un qualificatif, en fonction de leur conformité au standard. L'après-midi, dans chaque classe ou groupe, tous les chiens seront classés, par le collège des juges officiant, y compris le juge confirmateur et les assesseurs.

A qualité égale, une préférence sera donnée aux chiens titulaires d'un TAN, TEST de CARACTERE ou COMPLEMENTAIRE, CANT ou CLASSE TRAVAIL

La présidence du jury sera effectuée par le juge ayant attribué les qualificatifs en matinée.

CACS – RCACS : **Ne pourront concourir pour l'attribution du CACS et RCACS que les chiens ayant obtenu 1^{er} excellent en classe ouverte, intermédiaire, ou travail à condition qu'ils soient de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.**

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre des Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ou a déjà le titre de Champion National de Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées : **a)** les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur – **b)** ceux qui auront fait une fausse déclaration – **c)** ceux qui auront fait subir leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci – **d)** ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ou des services vétérinaires – **e)** ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité.

OREILLES COUPES : Par décision du Ministre de l'agriculture, les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France. Pour les chiens engagés le tatouage ou la puce doit être lisible.

APPLICATION : **Le président du CBF sera responsable de la bonne application de ce règlement.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : **avis aux exposants résidents à l'étranger**

Le service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit et le versement des frais correspondant. 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis moins d'un ans.. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

**Licence CUN de l'année en cours obligatoire – pour un chien étranger, licence du jour à prendre sur place*

Ne pas oublier le carnet de santé, le certificat antirabique et le certificat de naissance pour les confirmations.